L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Mercredi : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 29 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDERSEY & CO., Imprimeurs, No 21 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacie, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

A VENDRE.

UN fonds d'épicerie à bas prix. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 28avril—7

A VENDRE—Pharmacie — Une des plus belles et mieux achalandées du 2ème District. Cause de bonne affaire depuis plus de quarante ans. S'adresser à J. Duvignaud, notaire, 77 rue Douane. 23 avril—1 mois.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme John C. Finney.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 31,873—Division A. —Attendu que John C. Finney a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme John C. Finney, décédée intestat, ainsi qu'il appert par la dite requête dont le contenu est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 29 avril—29—mai 3 8 Greffier.

Succession de Bridget Nash.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29 3-0—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. Q. Peal et Timothy Feahey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'icelle distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 29 avril—29—3 8 mai Greffier.

Succession de Bridget Nash.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29 3-0—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Mme Christina Mumbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,774—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Humbrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi les dites lettres ne seront pas accordées au dit pétitionnaire.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 26 av—26 30—mai 5 Greffier.

Brice Sombre vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,029—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoirement par Brice Sombre, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 22avril—22 26 —1er mai Greffier.

Succession de Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,355—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Mme E. L. Jung, femme de Morinville Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 32 723—Division C —Attendu que Morinville Guérin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,693—Division E. —Attendu que Elizabeth Recker, veuve de Joseph Wessing, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Wessing, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 av—21 26 30 Greffier.

Succession de Mme Hermance Z. Brugier, Veuve de Romain Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Alieka Roux, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dite compte et jugement.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 26 av—26 30—mai 5

Succession de Barbara Fecius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 31,833—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Mme E. L. Jung, femme de Morinville Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 32 723—Division C —Attendu que Morinville Guérin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Bridget Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29 3-0—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par C. Q. Peal et Timothy Feahey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 29 avril—29—3 8 mai Greffier.

Succession de Mme Christina Mumbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,774—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Humbrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi les dites lettres ne seront pas accordées au dit pétitionnaire.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 26 av—26 30—mai 5 Greffier.

Brice Sombre vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,029—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte provisoirement par Brice Sombre, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 22avril—22 26 —1er mai Greffier.

Succession de Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,355—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte provisoire présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,355—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte provisoire présenté par Mme Johanna Bremer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

E. A. Tyler's Son Louis E. Tyler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 31,873—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 29 avril—29—3 8 mai Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 32,797—Division E.—Joseph Zaeringer et ses créanciers.—Ordre de Convoquer les créanciers bienn du pétitionnaire F. J. Zaeringer soit et est accepté par la cour pour le bénéfice d'un concordat et ordonné que les dits créanciers soit convoquée et tenus pardevant Jud. C. Wenck, esq. notaire, en son bureau, No 158 rue Conde, en cette ville, le 7 MAI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'dire si le dit concordat devrait être ou non accepté et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que notification légale soit donnée de la dite juridique contre la personne et les biens du dit pétitionnaire suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député Greffier.
25 avril—31 au 28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,726—Division E—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Convoquer les créanciers bienn du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent accepté par la Cour en qualité d'ordre et ordonné que les dits créanciers soit convoquée et tenus pardevant Jud. C. Wenck, esq. notaire, en son bureau, No 158 rue Conde, en cette ville, le 7 MAI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'dire si le dit concordat devrait être ou non accepté et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que notification légale soit donnée de la dite juridique contre la personne et les biens du dit pétitionnaire suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député Greffier.
25 avril—31 au 28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,758 Division "B"—M. Hottes & Co. et les membres individuellement va leurs créanciers.—Ordre de Convoquer les créanciers bienn des pétitionnaires de la raison commerciale de Martin Hottes & Co. et Martin Hottes et Andrew Hottes individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est par le présent, accepté par la cour au bénéfice d'un concordat, et ordonné que lesdits créanciers soit convoquée et tenus pardevant John R. Legier, notaire, en son bureau No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaires, d'dire un syndic pour voir et entendre la décharge de tes testes dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. H. Parsons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 avril—3 f au 25 mai

Succession de Mme R. L. Jung, femme de Morinville Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 32 723—Division C —Attendu que Morinville Guérin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose E. L. Jung, femme de Morinville Guérin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 avril—21 26 30 Greffier.

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,693—Division E. —Attendu que Elizabeth Recker, veuve de Joseph Wessing, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Wessing, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 21 av—21 26 30 Greffier.

Succession de Mme Hermance Z. Brugier, Veuve de Romain Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,640—Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Alieka Roux, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dite compte et jugement.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 26 av—26 30—mai 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,726—Division E—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Convoquer les créanciers bienn du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent accepté par la Cour en qualité d'ordre et ordonné que les dits créanciers soit convoquée et tenus pardevant John R. Legier, notaire, en son bureau No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaires, d'dire un syndic pour voir et entendre la décharge de tes testes dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. H. Parsons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 avril—3 f au 25 mai

E. A. Tyler's Son Louis E. Tyler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 31,873—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, 29 avril—29—3 8 mai Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 AVRIL—CLASSE No 199
Tirage de 4 heures P. M.

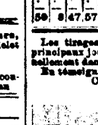

59 8 47 57 36 45 36 49 37 33 74 2 19 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage s'apposent notre signature.

Ce 28 avril 1891.—4 heures P. M.

J. A. A. BOUSSEAU.
W. P. PIERCE AND.
DAN. A. WILSON
Commissaires.

☞ Une prime de nos tirages quotidiens pas vous dire vu en tant temps d'un tentet ne [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'un 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples tous les mois les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Mondialement depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en user, dans sa annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000,...	100,000
1 Lot de...	50,000,.....	50,000
1 Lot de...	25,000,.....	25,000
2 Lots de...	10,000,.....	20,000
5 Lots de...	5,000,.....	25,000
25 Lots de...	1,000,.....	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300,.....	60,000
500 Lots de...	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit.....	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,034,600

PRIX DU BILLET :

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels se nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les DIXIÈMES DE BILLETS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour nos distributions aux correspondants et pour sauver les listes de lots, ainsi que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution de Charité. Les autres postales seront ou ne continueront à livrer toutes nos lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais seulement par parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées aux plus offrants à tous les agents de localités après chaque tirage aux numéros voulus, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui a été votée par un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur entre eux pendant **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet dernier, a une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, le fait qui va nous la Loterie seront cruels par le peuple à la majorité générale qui LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir contre les fraudes. LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE est pas d'exception le voulant la chance de ses rapports.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

William Vocihel vs John F. Valvis, Jr.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 14,890—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'encan public, sur les lieux dernièrement occupés par le défendeur dans cette affaire, No 157 rue Commerce, entre St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un coffre-fort, une table de pharmacie, un lot de jetons, une table de toilette, un tableau et cadres tableaux, vingt-quatre chaises, trois tabourets, deux tables rondes un lot de toile cirée, un lot de nattes en coco et quatre corbeilles, etc. etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après instrumentaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la N.-velle-Orléans.
29 avril—9 mai 4 8

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu, installations, etc., d'une buvette de première classe, meubles, bail, comptes ouverts, etc.

F. J. Zaeringer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 32,797.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 24 avril 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 6 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, No 116 rue Commerce.

1° Tout le contenu, tout installations etc., de la buvette connue comme le "Rosaire," consistant d'un grand assortiment de liqueurs, vins, cognacks, vaisselle, verrerie installations de buvette, comptoir, miroirs, meubles, etc., conformément à un inventaire.

2° Le terme non expiré du bail du dit local connu comme le "Rosaire de Sa'o'n," loué à raison de 9250 par mois, payable mensuellement expirant le 30 septembre 1891, et en cas que le dit bail ne rapporte pas une prime, alors une offre pour le droit d'occupation du dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1891.

3° Un lot de comptes à recevoir, etc., d'après une liste déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25 29—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maurice J. Hart vs E. E. Dreyfous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,809.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre le plaignant Maurice J. Hart et en faveur de Joseph From hers. A. moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois actions de Capital du Journal Des Lois à Lundi matin à l'encan étant au nom de Maurice J. Hart.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 avril—22 29—mai 2 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

Michael McQuade vs Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 27,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et Commercial Place, dans la Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Cinq certaines terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les Nos 10, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, bornés par l'avenue Nashville et les rues Live Oak et de l'avenue Nashville, mesurant, au pied numéricain de 12 pouces, 100 pieds de front sur chacune desdites rues Live Oak et Nashville, sur une profondeur de cent trente pieds.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'état No 20 borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain susdit un plan du dit carré, fait par le soussigné le 7 décembre 1889, et déposé chez M. F. N. Tournillon, notaire, en cette ville, dans les livres parailèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain No 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout à vendre à la requête de Mary Jane Finnegan, par acte pardevant Me. Mary Jane Finnegan, par acte pardevant Me. Kyr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs John F. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,476—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans la Bourse des Encanteurs, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 5 sur un vieux plan fait par No Quelques et sur un nouveau plan, étant l'iet borné par les rues St-Thomas, Sixième, Chippewa et Septième; le dit lot mesurant trente-huit pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur et est adjacent au fond du lot No 9 tel que sur les dits plans. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en peuvent être dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt us J. J. Loeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les droits, titres et intérêts de John J. Loeb à la propriété ci-après décrite :

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans les Grands-Hommes de Crapa, Troisième District, mesurant trente pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné comme les Nos 9, 7, 8 et 10 dudit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,

No 299 rue Jackson coin Brainard.

Et cottage avec carré d'îlet à Carrollton.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 21,617—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée "Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett," et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'enchère publique la liste suivante de propriétés ci-après décrites, savoir :

1° **La belle maison de résidence No 299 rue Jackson**, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Josephine. Le terrain mesure 93 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand carrider, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambres à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le tout forme un joli logement. L'est et convenablement à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservé jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

2° **Le carré d'îlet à Carrollton.** Sept lots de terre situés dans la Sixième District de cette ville, bornés par les rues Hector, Jackson, Prytania et Quatrième ensemble avec toutes les aisances et dépendances y attachées et appartenant.

Ces lots mesurent ensemble 210 pieds de front sur Hector, Jackson et Prytania, sur 210 pieds de profondeur.

Le carré No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robertson, sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PROPRES A BATIR.

2° **Sept certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Annonciation (anciennement Prestat), lesdits sept terrains mesurant ensemble : ils ne touch-nt et mesurent comme suit :

Le terrain No 17 forme le coin des rues Hector et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Hector, sur une profondeur et de 120 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Hector, sur une profondeur de 120 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure aussi exactement après des plans que l'on peut voir au bureau de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère. Les conditions comprennent un lot et un confortable cottage double en bois et couvert en ardoises ayant de chaque côté 5 pièces, bangars, citerne, aisées et cours pour un vieux plan fait par No Quelques et sur un nouveau plan, étant l'iet borné par les rues St-Thomas, Sixième, Chippewa et Septième; le dit lot mesurant trente-huit pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur et est adjacent au fond du lot No 9 tel que sur les dits plans. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances et dépendants qui leurs appartiennent ou pourront y être annexés.

Ces propriétés sont connues sous les numéros municipaux 50 et 52 rue Sixième. Ensemble avec Trente et une actions du Fonds capital de la Banque Union, étant la propriété de la Louisiane, attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant dans la somme de sept cent trente piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an sur 6165 à partir du 1er avril 1892 avec un 0/0 d'intérêt par an sur neuf versements partiels ou contributions de 922 chacun; intérêt sur chacun d'eux étant payable semi-annuellement depuis et compris des années 1891 à 1899, inclusivement, et les frais et charges de procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le règlement de la dette du fonds capital hypothèque pour deux mille deux cent trente-deux, plus ou (82.2222) qui n'est pas encore due mais qui sera à être réclamée sous la charte et les lois de la Louisiane des Citoyens de la Louisiane; et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la banque pour les Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.